

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****DU JEUDI 16 JANVIER 2020 À 21<sup>H</sup>30***(Les délibérations sont consultables en Mairie)*

Présents : MM. LAMY, STEVENNE, LATOUR, MARCHANDIAU, NONAT, ROBIN,  
Mmes FLORET, NOBLET, DURAND, GUILLEMINOT, MOYEMONT, PARIAT.

Absents excusés : MM. BOTELLA Jean, BOUTIER Bruno, Mme CHAUVE Sophie.

Secrétaire de Séance : M. STEVENNE Francis.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'AUBE (SDEA) - CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE FERME**

Lors du Comité Syndical du 18 septembre 2018, le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA), auquel la Commune adhère, a proposé une modification des statuts du Syndicat et a étendu ses compétences à de nouvelles compétences facultatives en matière de transition énergétique.

Il est précisé que 5 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dont la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, ont sollicité leur rattachement au SDEA, dans le cadre de leurs actions en matière de zone d'activités économiques. Ces EPCI se substituent ainsi à leurs communes membres sur les zones intercommunales, au titre de la compétence optionnelle « Éclairage Public ».

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les statuts du SDEA et sur l'arrêté interpréfectoral relatif au projet de périmètre dudit Syndicat, transmis par Monsieur le Préfet de l'Aube en date du 10 décembre 2019.

➡ **Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les statuts du futur syndicat mixte fermé dénommé SDEA et l'arrêté interpréfectoral relatif au projet de périmètre dudit Syndicat présentés par Monsieur le Maire.

**CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ACCUEIL POLYVALENT**

Dans sa séance du 9 juin 2016, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter un ou des agent(s) contractuel(s) afin de pallier à des problèmes de surcroît d'activités rencontrés au sein du service administratif.

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Il s'avère qu'un réel besoin de personnel se fait ressentir et qu'il convient de renforcer les effectifs de ce service.

**➤ Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'agent d'accueil polyvalent à temps non complet (21/35<sup>ème</sup>) pour l'accueil du public physique et téléphonique, l'État Civil et diverses tâches de secrétariat.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, recruté sur le grade d'adjoint administratif.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel relevant de la catégorie C.

**➤ Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

▶ **DÉCIDE** d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.

**QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :**

Un point est fait sur les divers projets et travaux en cours.

Monsieur le Maire demande ensuite aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'inscrire au Budget Primitif 2020 les crédits nécessaires à l'acquisition de 2 terrains :

- ♦ parcelle cadastrée Section D n° 86 lieudit « Le Bout des Ruelles, d'une superficie de 1 446 m<sup>2</sup>, au prix de 51 000 € ;
- ♦ parcelles cadastrées Section E n° 269 - 270 - 271 - 272 et 273 sises Avenue Général de Gaulle, d'une superficie approximative de 17 400 m<sup>2</sup>, au prix de 435 000 €

↳ L'assemblée délibérante a émis un avis favorable à l'unanimité.

*La séance est levée à 22h10.*

Le Maire,  
Michel LAMY